

# POSTULAT

**Auteur** Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Patricia Constantin, AdG/LA, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Nicole Carrupt PLR  
**Objet** Augmenter la représentation féminine dans les participations de l'Etat  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 6.0106

---

Au niveau fédéral, la révision de la loi sur les sociétés anonymes prévoit d'imposer la présence minimum de 30% de femmes (ou d'hommes) dans les conseils d'administration et 20% dans les directions des grandes entreprises cotées en bourse. Après l'acceptation par le National, la mesure a été validée par le Conseil des Etats en juin.

En Valais, l'Etat dispose de participations dans une septantaine de raisons sociales, essentiellement des entreprises parapubliques et des fondations. Les femmes y sont actuellement très peu représentées, n'y atteignant pas 20%. Pourtant, l'Etat nomme directement les personnes assumant ces participations et peut donc décider librement de ses choix.

## **Conclusion**

Même si ces entités ne seront pas concernées par la loi fédérale, il est important que l'Etat montre l'exemple en adoptant ces mêmes objectifs minimaux. C'est pourquoi nous demandons que dorénavant l'Etat du Valais mette la priorité sur la nomination de femmes dans le cadre des participations de l'Etat afin d'atteindre ces objectifs.